



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Novembre 1992

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le problème de la revalorisation et de l'élimination des déchets de toutes sortes est important et mérite que les municipalités prennent les mesures appropriées pour informer, conseiller les habitants et mettre à leur disposition les moyens nécessaires à la bonne récupération de ces déchets.

Face à l'agression de notre civilisation moderne, le respect de notre environnement exige l'effort de tous. Chaque fois que vous jetez quelque chose, pensez :

Plus de récupération qu'hier, moins de déchets demain.

Ce slogan est justifié par les statistiques qui nous montrent que la récupération évolue de manière positive, mais il serait vain de croire que nous avons déjà gagné la partie car seuls nos efforts collectifs seront efficaces !

Le coût n'est pas nécessairement significatif par rapport à la mise en danger de l'homme, de la faune et de la flore. Il faut savoir que Vernier dépense quelque 3'000'000.-- de francs annuellement pour revaloriser ou éliminer les déchets. La moitié correspond aux frais de traitement et aux taxes de décharge, l'autre moitié à la manutention et au transport.

Pour reprendre les termes de LAVOISIER, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme... et reste dans notre biosphère !

Les matières premières nobles de notre planète ne sont pas inépuisables et à l'aube de l'an 2000 il est de notre devoir de préserver l'environnement dans lequel nous vivons et laisser aux générations futures une planète sur laquelle il fera encore bon vivre. Nous devons la préserver ! Demain il sera trop tard.

Aussi, j'encourage chaque citoyen à prendre conscience de l'importance de la récupération et à participer dans la mesure de ses moyens aux efforts entrepris depuis plusieurs années déjà par la Commune pour une meilleure qualité de vie.

Récupérer c'est économiser !.

Habitants ! Jeunes et moins jeunes, faites l'effort nécessaire. Notre environnement en vaut la peine.

André CHILLIER
Conseiller administratif



Sommaire

Pages blanches :

Elimination des déchets

Pages vertes :

Nouvelles communales

Pages jaunes :

Entreprises, commerçants et artisans spécialisés à votre service, à proximité de votre domicile.

Prochain numéro :
18 décembre
Fêtes de fin d'année

Journal tiré à **14'000** exemplaires

Historique

Les archives nous apprennent qu'en 1428 déjà, la Ville de Genève afferma le droit de nettoyer ses rues à des fermiers qui portaient chaque semaine les immondices hors de la ville. C'est ainsi que sont nés les «**RUCLONS**». Suivant l'expression publique : «il n'y eut plus une si mauvaise odeur en ville».

Les fumiers provenant des écuries de la ville, ainsi qu'une partie du limon que l'eau dépose dans les fossés des fortifications s'exportaient aussi dans les campagnes voisines, le limon des fossés étant un bon engrais.

Le déroulement de l'histoire nous montre que les difficultés rencontrées dans ce domaine par nos ancêtres ont une similitude certaine avec les problèmes auxquels notre génération doit faire face.

A l'époque, la quantité annuelle était de 4'000 «chars à deux chevaux». Genève doit traiter actuellement quelque 140'000 tonnes de déchets !

De par le monde, de nombreuses expériences ont été faites. Il semble que le premier four à haute température ait été mis en service à Manchester (GB) en 1876 déjà.

Au début du siècle, le Nouveau Monde entraînait dans la «belle époque» et se trouvait confronté à un volume croissant d'ordures ménagères et de détritus de toutes sortes.

Il était, par exemple, imposé aux habitants de New York de séparer les ordures en deux catégories : les déchets de cuisine d'un côté, le papier, les chiffons de l'autre.

Ailleurs, des installations de tri ont vu le jour. Chaque trieur avait sa spécialité, l'un les vieux souliers et le cuir, l'autre les bouteilles, un troisième tout ce qui était en métal, etc... On arrêta de la sorte environ 60 % des matières déversées. Cette récupération est très peu hygiénique car polluée par les contacts plus ou moins longs avec les matières en putréfaction. A l'époque déjà, les règlements de travail précisèrent que la douche était obligatoire pour les ouvriers deux fois par semaine et qu'ils devaient impérativement se laver les mains et la figure à la fin de leur travail.

Les conclusions sont unanimes, même si le tri se fait mécaniquement, cette méthode doit absolument être rejetée car contraire aux lois élémentaires de l'hygiène.

Dès lors, le «modus operandi» est tout tracé :

Incineration des ordures, compostage des matières ligneuses, récupération par **tri à la source** des matières recyclables.



Tri manuel des déchets :

A proscrire !

Pour arriver à un résultat, la collaboration de tous est nécessaire et indispensable.

Fini le «tout à la poubelle» et le «tout à l'égout».



Jusqu'en 1966, date de la mise en service de l'usine d'incinération des ordures au site des Cheneviers à Aire-la-Ville, le «Ruclon» d'Aire accueillait la majorité des déchets genevois.

Vernier récupère

La dernière page de ce journal doit être conservée !

Tous les lieux de récupération y sont répertoriés et vous trouverez les consignes à respecter, ainsi que les jours de ramassage à domicile des objets encombrants et de la ferraille.

De grâce... respectez ces consignes !

Un vieux parasol n'est pas un «déchets de jardin».

Actuellement, la quantité globale des déchets tend à diminuer, c'est bien ! Certains industriels ont compris qu'ils pouvaient influencer beaucoup ce domaine. Fini l'emballage de l'emballage... fini le carton plus gros que le produit à vendre... Mais là aussi la réaction de chaque citoyen est importante. Soyez clairvoyants pour éviter que de simples critères de présentation puissent tout remettre en cause ! Vous achetez un produit pour **lui-même**, pas pour son emballage.

Quels sont les problèmes de notre voirie ?

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est sous-traité à la Maison Sauvin & Schmidt. Globalement, le système fonctionne d'une manière très satisfaisante.

Les lundis-mercredis-vendredis, trois camions «ratissent» la commune pour prendre à domicile les ordures ménagères. Les kilomètres sont nombreux, la commune est grande et il faut vider les camions soit aux Cheneviers, soit à la Jonction au port des barges.

Le travail commence à 6h30 car il doit être terminé le soir ! Les mêmes camions et le même personnel assurant, les mardis et jeudis, la levée des déchets industriels.

Compost

Aux Avanchets, une levée spéciale ramasse chaque semaine les ordures compostables déposées dans les containers réservés à cet usage. Les résultats sont bons, quoique la quantité ne soit pas extraordinaire. Nous

profitons de ces lignes pour rappeler aux habitants les côtés positifs du compostage.

Les déchets organiques de cuisine représentent une partie non négligeable de l'ensemble des ordures, ils ont une forte teneur en eau et posent d'importants problèmes dans les fours. Par compostage, ils peuvent facilement être revalorisés et servir d'engrais au bout de quelques semaines seulement.



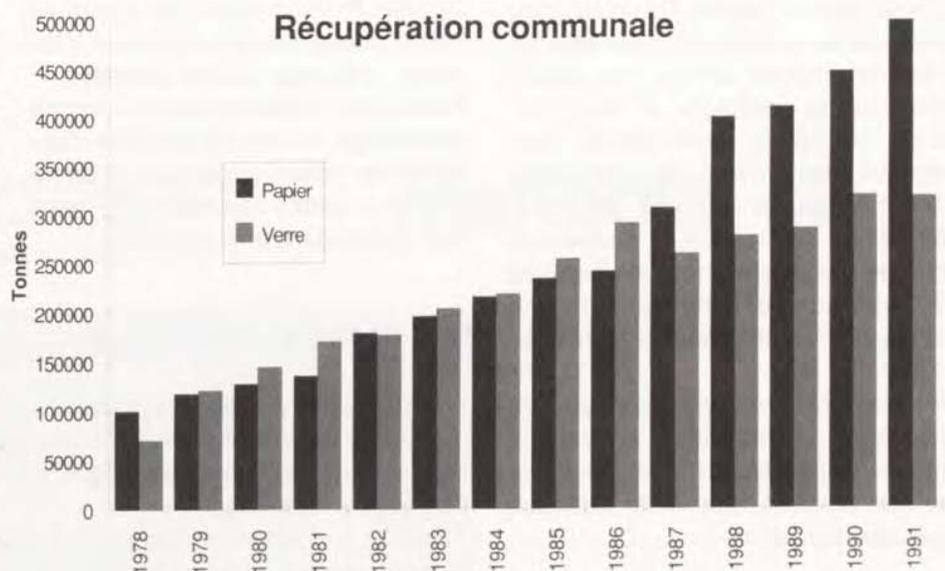
Et demain ?

Début 1993, ce ramassage de compost se fera également au Lignon. Là aussi des containers spéciaux «verts» au signe du hérisson seront mis en place. Chaque ménage recevra gratuitement une poubelle verte dans laquelle le sac plastique

«compost» de 17 litres s'intègre parfaitement. Des informations précises seront communiquées, en temps voulu, aux habitants concernés, mais dès maintenant, nous les remercions de réserver bon accueil à cette action.



Levée des ordures il y a 50 ans



Le verre et le papier

Depuis 1974, de grandes bennes distinctes sont à la disposition des habitants sur une dizaine d'emplacements répartis sur la Commune. Les quantités récupérées sont importantes mais par rapport au nombre de bouteilles et aux kilos de papier en circulation, un effort doit encore être fait.

Statistiquement, il apparaît que les chiffres actuels pourraient facilement être doublés...

Il est vrai qu'il arrive que les bennes débordent ! Au Lignon et surtout aux Avanchets. Ne jetez pas tout de suite la pierre aux employés chargés de les vider, car souvent des voitures mal stationnées empêchent de les prendre.

Le verre est collecté en vrac, sans distinction de couleur. Il faut toutefois rincer les bouteilles et les débarrasser de leur collerette métallique ou de leur système de fermeture.

Les papiers et les cartons peuvent être mélangés, mais les cartons doivent être aplatis et le tout ficelé.

Les papiers gras ou plastifiés doivent être exclus. De même, pour des questions d'hygiène, toutes les matières souillées.

Aluminium et piles

Les piles et l'aluminium peuvent être déposés dans les orifices prévus à cet effet sur les bennes à verre.

L'aluminium doit être propre et il faut enlever le carton ou le plastique qui y est éventuellement attaché.

Il est bon d'insister sur la nécessité de recycler les piles.

Celles-ci sont en effet un véritable poison pour la nature. Tous les types de piles se caractérisent par leur teneur en métaux lourds, tels que le mercure, le cadmium, le zinc, etc. Ces matières premières non dégradables arrivent tôt ou tard dans le sol et l'eau. Incinérées, elles restent dans les scories. Il faut savoir qu'une petite pile « bouton » contient 30 % de son poids de mercure. Une seule pile suffit à polluer 400 litres d'eau.

Ne jetez plus vos vieilles piles à la poubelle. Le recyclage en vaut la peine. Rapportez-les aux points de vente, ce petit effort n'est vraiment pas une contrainte !

L'huile

La Commune est équipée de trois containers pour les huiles minérales ou végétales. L'un aux Avanchets, l'autre au Lignon et le troisième à l'entrée du centre de la voirie. Les quantités récupérées sont misérables...

Où donc finit l'huile des nombreuses friteuses de nos ménages ?

Il est vrai qu'en petites quantités, dans un emballage de 2 litres au maximum, l'huile peut être mise à la poubelle. Par contre, il est formellement interdit de la verser aux égouts. L'huile est très polluante et perturbe surtout le fonctionnement de la station d'épuration. Pensez y !



L'Usine
d'incinération
des
Cheneviers

Les déchets encombrants

En principe, chaque premier mardi du mois, une tournée spéciale relève à domicile les objets dits encombrants, vieux meubles, etc...

Attention, cette tournée est organisée pour quelques déchets, pas pour un débarras total d'une cave ou d'un grenier ! Dans ce cas, vous devez vous adresser à une entreprise spécialisée. Pensez aussi que quelques objets peuvent éventuellement intéresser une organisation caritative.

Par ailleurs, en dehors de ce mardi de ramassage, il vous est possible d'apporter des objets encombrants directement au centre de collecte de l'usine des Cheneviers à Aire-la-Ville.

Les déchets métalliques

La ferraille est ramassée le premier jeudi de chaque mois. Tout ce qui n'est pas métallique doit être enlevé. N'hésitez pas à démonter un canapé-lit, à évacuer le rembourrage avec les objets encombrants et la ferraille le jeudi. Car cela doit être fait de toute façon !

Frigos et congélateurs doivent être munis de la vignette de traitement. Celle-ci est en vente à la Mairie, à la voirie ou auprès de n'importe quel récupérateur.

Les déchets de jardin

Ces bennes ne sont pas un « fourre-tout »

Soyez raisonnables... actuellement, nous y trouvons n'importe quoi ! La désignation « déchets de jardin » semble pourtant claire : ce sont des branches, des feuilles, de la mauvaise herbe, éventuellement un peu de terre et quelques cailloux. Mais pas des gravats provenant de la démolition d'un mur, des bidons de peinture, des meubles, des téléviseurs ou même des pneus de voitures avec jantes.

Les déchets de jardin sont faciles à revaloriser par compostage. Ne sabotez pas nos efforts. Rappel : pour des questions d'hygiène, il est interdit

de mettre dans ces bennes des ordures ménagères.

Ce ramassage « déchets de jardin » est réservé aux habitants, à l'exclusion des entreprises d'horticulture ou de jardinage.

Nous rappelons également qu'à l'époque de la taille des haies, les grandes quantités de branches sont prises à domicile sur simple appel téléphonique au centre de voirie. Une modeste participation aux frais de compostage vous sera seulement demandée.

Respectez ces consignes ! le compostage est facile et les matières rapidement remises en valeur, mais sans béton, ni ferraille !

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI
RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS
INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H
ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER
TOUS LES CONSOMMABLES POUR
L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques,
filtres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel
informatique

DI FABRIZIO Nicola SA

Transports - Terrassements

Chemin des Vidollets 69

1214 VERNIER

Natel: 077 24 56 35

Tél. 318 50 50 - bip 589

Tél. bureau: 341 39 10



ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Concessionnaire des Services Industriels (SIG)
et de l'Entreprise des Télécommunications (PTT)

98, route de Vernier Tél. (022) 797 22 20
1219 Châtellaine Fax (022) 797 33 32



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2 A, ch. du Sorbier
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier
1217 MEYRIN Tél. 341 08 43

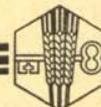
Natel: 077 25 73 10

**GARAGE
JACQUES VILLASCHI**

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

**Banque Raiffeisen
de Vernier/Grand-Saconnex**



VERNIER
Rue du Village 38
1214 VERNIER
Tél. 341 33 55
Fax 341 01 83

Horaires:
lundi - vendredi
8h30 - 12h / 14h - 17h
Samedi 8h30 - 11h

GRAND-SACONNEX
Chemin Sarrasin 24A
1218 GRAND-SACONNEX
Tél. 791 08 09
Fax 791 04 57

Horaires:
lundi - vendredi
8h30 - 12h / 14h - 17h
Samedi fermé

**LA BANQUE QUI APPARTIENT
A SES CLIENTS**

★ 1961 - 1991 ★

30 ans à votre service

WALTER MULLER

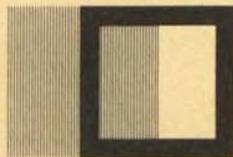
PEINTURE et PAPIERS PEINTS

Chemin des Coquelicots 9
1214 Vernier-Genève
Tél. 341 07 76

georges julliard

réalisations de fermetures de bâtiments

2, chemin des sciens — case postale 751
1212 grand-lancy 1 — tél. 022/342 86 01
natel c 077/24 73 00 — fax 022/3420 620



48, route du Bois-des-Frères
1219 Aire (Genève)
Téléphone (022) 796 61 11

Succursale de Lausanne:
56, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Téléphone (021) 25 92 11

mangola+cie

fondée en 1890

**FABRIQUE DE FENÊTRES ISOLANTES
en bois-métal et PVC**

Spécialistes en rénovation

l'hypermarché frais+meilleur marché!



HORAIRE
D'OUVERTURE
LU-VE 9-19h
SA 8-17h
Sans
interruption

plus de 60'000 articles Alimentaire et Non-Alimentaire



JUMBO Hypermarché Vernier

P Blandonnet
A côté de l'aéroport

GB&M Honda. Honda aussi.

GB&M

Votre centre Honda à Genève.

Exposition - Vente - Occasions - Atelier - Carrosserie.

GARAGE BINGGELI & MÜHLEBACH SA

34, route du Nant-d'Avril, 1214 Vernier Tél. 022 785 22 00.

Association des intérêts de Vernier-Village

Manifestation de fin d'année

L'Avent à Vernier-Village

Responsable: Mme Martine Jolissaint
tél. 341 10 35

En famille, dès la nuit venue, vous aurez la possibilité de découvrir chaque soir, dans la rue du Village, une nouvelle fenêtre décorée et illuminée symbolisant le traditionnel calendrier de l'Avent. A chacun de les découvrir, au fil des jours, du 1er décembre au 24 décembre 1992.

Nous remercions vivement les habitants de la rue du Village de leur précieuse collaboration.

Fête de l'Escalade vendredi 11 décembre, en fin d'après-midi.

Responsables:

M. Jean-F. Gregori - tél. 341 20 11

M. Michel Joye - tél. 341 17 81

Comme l'année dernière, notre Association, en collaboration avec le corps enseignant des écoles des Ranches et de Vernier-Place, marquera la commémoration de l'Escalade. De plus amples renseignements vous seront communiqués par voie d'affiches et de tracts.

Nous vous rappelons que notre mission essentielle est d'être l'intermédiaire entre les habitants du village et les Autorités. Nous sommes donc à votre disposition pour des conseils ou des questions. N'hésitez pas à contacter un des membres de notre comité:

Mesdames Del Castello Catherine, Jolissaint Martine, Tonascia-Ledru Ghislaine, Tranchet Véréne, Zufferey Annie.

Messieurs Arpin Michel, Baechler Georges, Boschung Jean-Marie, Gardello Michel, Gregori Jean-François, Joye Michel, Lacroix Jean-Claude, Pahud Gilbert, Reverchon Jean-Maurice, Ronget Daniel, Walchli Daniel.

Adresse:

Case postale 434 - 1214 Vernier

Club des Aînés de Vernier-Village

Fort de plus de 80 membres cotisants, doté d'un comité dévoué, toujours sur la brèche et prêt à prendre position pour la bonne cause, notre Club des Aînés de Vernier-Village n'en connaît pas moins le besoin d'un certain changement.

Le recrutement de nouveaux membres devient impératif.

Il serait souhaitable de permettre un renouvellement, la présence de personnes plus jeunes redonnerait un nouvel élan et serait un encouragement pour chacun.

Trois membres de notre comité, soit le président, la secrétaire et le trésorier, présents depuis la création du Club, apprécieraient d'être remplacés. Par ailleurs, il n'a pas été possible au comité actuel d'assurer le renouvellement souhaité de la plupart de ses membres.

C'est pourquoi nous lançons un appel en faveur de notre Club et de ses activités.

Nos locaux sont largement ouverts aux personnes ayant atteint l'âge de l'AVS. Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres tout en buvant un verre ou une tasse de thé avec eux. Mais notre souci demeure de rencontrer aussi quelques personnes susceptibles d'assurer quelques responsabilités. Qu'on se rassure, la tâche n'est pas énorme, ni très absorbante puisque nous avons d'excellentes relations avec les services de l'Hospice Général et du CAD (Centre d'Artisanat et de Détente).

Aînés de Vernier-Village, rejoignez-nous vite, nous vous attendons avec plaisir.

La MACAV

Maison d'Artisanat Communal
Amateur de Vernier

Rue du Village 48



Notre association, fondée en 1982, gère des locaux d'exposition mis à sa disposition par la commune, afin d'en faire bénéficier les artisans amateurs résidant sur la commune de Vernier. Ses membres y reçoivent, à tour de rôle, les visiteurs (plus de 30'000 en 10 ans) et les artisans. Ces derniers sont déjà nombreux à faire appel à notre association: dames, messieurs, mais aussi adolescents et enfants. Est-il besoin de préciser que notre association est également ouverte aux étrangers habitant Vernier qui, par leur contact et leur artisanat, ne peuvent que l'enrichir.

Une exposition-vente d'objets divers est installée au rez-de-chaussée, alors que le premier étage accueille des expositions temporaires.

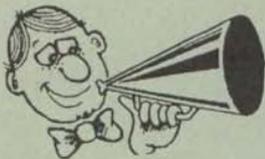
Les membres de l'association se tiennent à disposition pour tout renseignement.

Tél 341.19.88, pendant les heures d'ouverture de la Maison d'Artisanat, de 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h30, fermé dimanche et lundi matin.

**du 23 novembre au 23 décembre
Cadeaux**

Exposition collective





Avis communaux

Opérations électorales

Votation E E E

Les 4, 5 et 6 décembre prochain aura lieu la votation par laquelle le peuple décidera si la Suisse doit adhérer à l'EEE.

Le Conseil fédéral et les Chambres préconisent le OUI.

Les bureaux de vote qui se trouvent :

- Ecole de Vernier-Place
- Ecole de Châtelaine
- Ecole d'Aïre
- Ecole Avanchets-Jura

seront ouverts :

- vendredi 4 décembre de 18h à 21h
- samedi 5 décembre de 16h à 19h
- dimanche 6 décembre de 10h à 12h

Il est également possible de voter par anticipation :

- mercredi 2 décembre de 8h à 20h
 - jeudi 3 décembre de 8h à 20h
- au Collège Calvin, Salle des Sports, entrée rue Ferdinand-Hodler, et à l'Ecole d'ingénieurs, entrée rue de la Prairie

N'oubliez pas d'aller voter, l'enjeu est de taille et la décision prise par le peuple sera capitale pour l'avenir de la Suisse.

Prochaines opérations électorales en 1983

7 mars	votation fédérale
6 juin	votation fédérale
26 septembre	votation fédérale
17 octobre	élect. Grand Conseil
14 novembre	élect. Conseil d'Etat
28 novembre	votation fédérale

Service des sports

Ecole de ski alpin

Cours pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés)

organisés par le service des sports, avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

Deux périodes au choix

1ère période : du **13 janvier au 3 février 1993** (4 mercredis)

2ème période : du **3 mars au 24 mars 1993** (4 mercredis)

Prix : Fr. 160.— par période.

Sont inclus dans le prix:

- les transports en car
- les leçons de ski
- les remontées mécaniques
- le pique-nique et boissons chaudes
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée
- l'encadrement sanitaire en cas de besoin.

Renseignements et inscriptions:
secrétariat du service des sports
tél. 796.62.96 (le matin).

Camp de ski

Planachaux sur Champéry (VS)

du **lundi 15 février au samedi 20 février 1993**

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs, âgés de 9 à 12 ans.**

Le nombre de places est limité; inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix : Fr. 310.— (tout compris)



Budget communal

Conformément à la loi sur l'administration des communes, le budget communal doit être approuvé par le Conseil municipal durant la session d'automne et il doit être équilibré (art. 77).

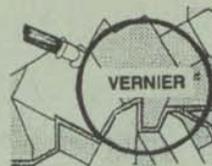
Le référendum municipal ne peut s'exercer contre le budget communal dans son ensemble (art. 60 de la Constitution genevoise). Seules les dispositions budgétaires introduisant une recette ou une dépense nouvelle

ou qui modifie le chiffre d'une recette ou d'une dépense de l'exercice précédent peuvent faire l'objet d'un référendum.

Prochaine séance du Conseil municipal

15 décembre

Bibliothèques communales



SAVOIR... PARTICIPER

Les nouveautés de la rentrée

Le petit sauvage de Pascal Jardin, **La Sanglière** d'Olivier Todd, **Love** de Joan Collins, **Inchallah** de Oriana Fallaci, ne sont que quelques-uns des nouveaux romans qui vous attendent sur les rayons des bibliothèques communales avec l'inévitable dernier titre de Stephen King : **Bazaar**, ainsi que ceux de **Brigitte Le Varlet**, **Danièle Steel**, **Jeanne Bourrin**, **Joan Collins**, **Bernard Clavel**, **Michel Ragon**, **Marguerite Duras**, **Jack Higgins**, **Robert Ludlum**, **Frédérique Hébrard**, **Oriana Fallaci**, **Judith Krantz**, **Janine Boissard**, **Jean Diwo** et bien d'autres...

Les romans policiers de **Mary Higgins Clark**, **Tony Hillermann**, **J.B. Livingstone**; les énigmes de **Pierre Bellemare**; l'humour en forme de **Roucasseries**.

Aventures humaines : **Le voile noir** d'Annie Duperrey - **Fatima** - **Au nom du père** - **Jamais sans ma fille No 2** - **La mort de Marie**.

Les biographies de **Diana** - **Patrick Bruel** - **Roch Voisine** - **Ali Mac Graw** - **Lino Ventura**

Mais aussi des ouvrages en **allemand, anglais, italien, espagnol et portugais...**

Pour s'inscrire ? Rien de plus simple une pièce d'identité et c'est gratuit !

Horaire : voir journal de septembre

A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur.



Cet espace vous est réservé

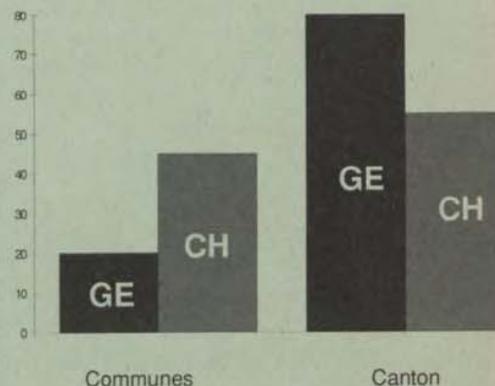
Faites-nous part de vos : propositions, remarques, critiques, suggestions, opinions, etc. de vos récits, anecdotes du présent ou du passé (illustrations à l'appui bienvenues). Les caricatures, dessins, concernant des événements en relation avec la commune, sont les bienvenus.

Les dépenses des 45 communes genevoises représentent environ 20 % des dépenses publiques genevoises. En d'autres termes, celles du canton totalisent 80 %.

Sur le plan suisse, ces proportions sont d'environ 45 % (communes) et 55 % (cantons).

L'autonomie communale plus limitée à Genève est fort bien démontrée par ces chiffres.

Dépenses publiques



Carte de visite - Fiduciaire KUFFER & Cie

Fiduciaire Kuffer & Cie Bureau Comptable et Fiscal, Chemin de l'Alouette 7, case postale 32 - 1219 Aïre

Inscrite depuis 1991 au Registre du Commerce de Genève. Le directeur, Eugène Kuffer est comptable diplômé depuis 1967, son expérience n'est donc plus à démontrer.

Comptabilité:

Exécution de tous les mandats des sociétés. Tenue des comptes pour des fondations du personnel.

Etablissement de bilans.

Dès 1993, relations avec les clients par modem.

Gestion des salaires (y compris feuilles individuelles de salaire, décomptes et documents y relatifs), facturation, paiements des créanciers.

Déclarations d'impôts

Programme informatique simple et efficace permettant de gérer toutes les déclarations. La palette des entreprises traitées est importante et la fiduciaire s'occupe également des déclarations pour les agriculteurs indépendants.

Révision des comptes

Activité demandant une grande expérience comptable. Organe de contrôle, conseil et organisation. En cas d'anomalies, intervention rapide et discrète.

Gestion de fortune

Kuffer & Cie déconseille à ses clients

la spéculation, de ce fait les revenus sont quelquefois moins élevés, mais la fortune est préservée. Actuellement, 10 appartements et un immeuble de 36 appartements à vendre.

Accueil souriant. Place de stationnement à disposition.

Mandats exécutés à domicile avec rapidité et ponctualité. Secret professionnel garanti.

Horaires très souples de 7 heures à 21 heures, sauf le dimanche. Répondeur téléphonique pour vos messages.

FIDUCIAIRE KUFFER & CIE
BUREAU COMPTABLE & FISCAL

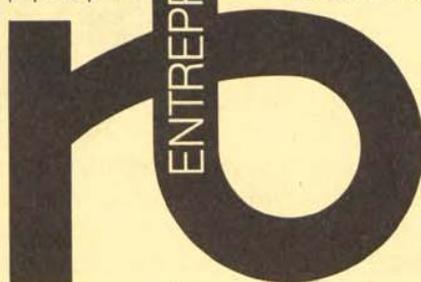
Toutes les opérations fiduciaires
Tenue et clôture de comptabilités
ou assistance
Budgets et comptabilités analytiques
Traitement des salaires
Service fiscal:
déclaration, recours, correspondance
**RÉVISION, ORGANISATION,
CONSEIL EN INFORMATIQUE, EXPERTISE**

7, chemin de l'Alouette
Case postale 32 - 1219 Aire / GE
Téléphone (022) 796 35 74

Robert Bacchetta

gypserie
peinture
papiers peints

36, ch. des Platières
1219 Le Lignon
Tél. 796 27 59



RUE GRANGE-LÉVRIER 21
1220 AVANCHET-PARC
Tél. 022/796 28 50

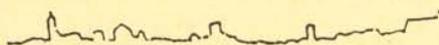
BOUCHERIE DE VERNIER

Menotti BACCI
47, rue du Village - 1214 Vernier

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

VIANDE
CHARCUTERIE
VOLAILLE FERMÈRE
PLATS CUISINÉS
VINS - BOISSONS
PETITE ÉPICERIE

Tél. 341 15 41



ENTE BERGAMASCHI GINEVRA

organise un

SOUPER DANSANT

pour la somme de Fr. 30.—

Salle Avanchets-Salève

le 12 décembre 1992

Réservations et renseignements

M. Carlo PASINELLI
Tél. 022/736 90 63

**entreprise
DROUX**

Nettoyage et revision de citernes à mazout
DéTECTEURS de fuites à vacuum VAPROTEC
Bassins de rétention système VATAG
Réfection de citernes en polyester

Ch. de la Tourelle 12
Case postale 237, 1211 GENÈVE 19
Tél. (022) 788 21 43
Fax (022) 788 21 47
Natel 077/21 69 53

**Vincent
PELLERITI**



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

**INTÉRESSÉ PAR
LA NATATION?**

Cours organisé par le C.S.P.
pour adultes dès 60 ans,
piscine des Ranches, Vernier
Village. Dès le 4 septembre.
Très bonne ambiance, existe
depuis 20 ans. *Renseignements
auprès des monitrices:*

Isabelle Etter, tél. 796 92 31
Caroline Gomez, tél. 796 45 83

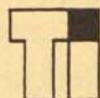
**ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX**

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:
91, avenue de Châtelaïne
1219 Châtelaïne
Tél. 796 74 74

ATELIER:
115, route de Vernier
1219 Châtelaïne
Tél. 796 84 81



**COMPUTER
C. RUETTIMANN**

CP 25, 1216 Cointrin (GE)

Tél. 022/797 01 22 - Natel 077/25 60 64

TOWER AT 486Dx/2, 66Mhz

4MB Ram, 256K Cache memory, Disque Dur 130MB
Seagate 14ms, Drives 3.5" & 5.25", Carte
Super-VGA Western Digital Paradise 1024x768 (1MB),
Ecran MultiSynchro 1024x768 14" pour 4590. —

AT 486Dx, 50Mhz idem pour 4090. —

AT 486Dx/2, 50Mhz idem pour 3690. —

AT 486Dx, 33Mhz idem pour 3290. —

GARANTIE TOTALE DE 2 ANS SUR NOS ORDINATEURS

NoteBook 486Dx, 33Mhz, 4MB Ram,
Drive 3.5", DD 122MB 12ms 2.5", Ecran LCD
VGA 640x480 Couleur à matrice non-active
Poids 2.7 kg pour 5990. —

Scanner à main Logitech 16,7Mio Couleurs
(24Bits) 400Dpi + Fototouch pour 969. —

Demandez nos listes de prix pour:

Scanner, modems, natels C, ram, coprocesseur
streamer, moniteurs, imprimantes, CD-Rom,
disques durs 49MB à 5GB IDE & SCSI, cartes Tiga,
programmes/jeux Dos & Windows.

EEE

ENJEU EUROPEEN

Lundi 23 novembre 1992 à 20h30
Salle communale de Satigny

avec la participation de Messieurs:

- Gilles PETITPIERRE, conseiller aux Etats
- Jean-Philippe MAITRE, conseiller national et président du Conseil d'Etat
- Jacques-Simon EGGLY, conseiller national

Organisation:
partis, démocrate chrétien, libéral et radical

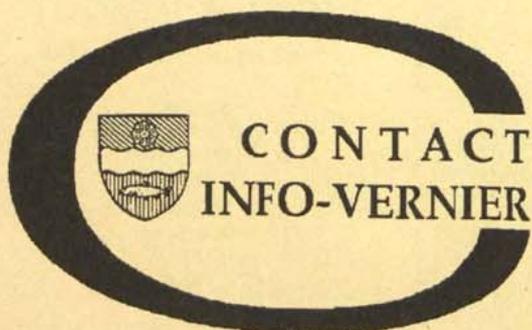


**Grand
Margotton**

Vendredi 27 novembre 1992, dès 17h30

Restaurant Bellevue
Rte de Vernier 215, Vernier-Village

**Venez nombreux,
cette fois, c'est nous qui avons besoin
de vous !**



Le Conseil administratif a fait figurer, dans ses priorités pour la législature 1991-1995, une INFORMATION DE QUALITE qui ne soit pas à sens unique.

Une commission extra-parlementaire a siégé de mars 1991 à février 1992. Afin de garantir la continuation d'un large échange de vues concernant TOUT CE QUI TOUCHE AL'INFORMATION COMMUNALE, il a été décidé d'inviter périodiquement toutes les personnes qui s'intéressent à ce sujet.

VENEZ NOUS REJOINDRE POUR APPORTER VOS SUGGESTIONS ET CRITIQUES

mardi 8 décembre 1992 à 18h30

Café BELLEVUE, salle OSCAR
La séance sera suivie d'un repas facultatif vers 20 heures.

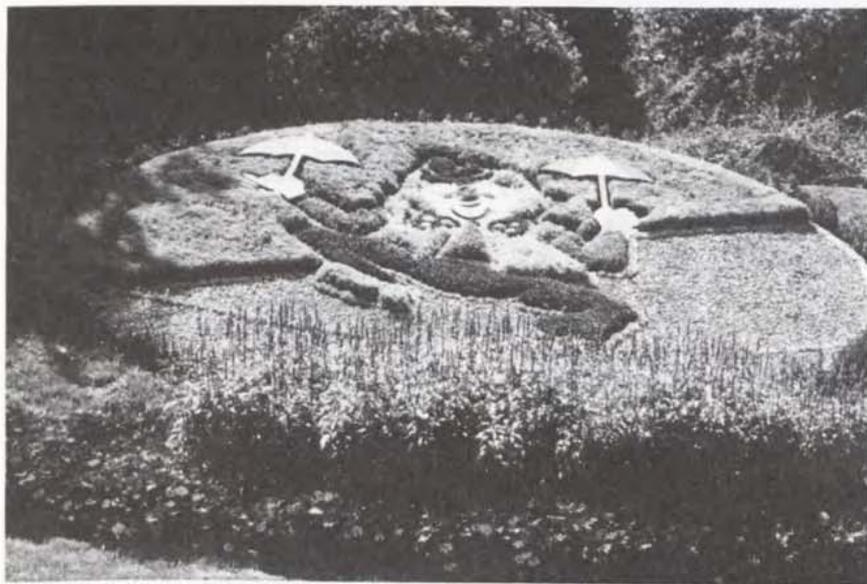
Des décorations florales originales

Les mozaïcultures

La mozaïculture, type de décoration florale qui eut son heure de gloire au 19e siècle, est à nouveau à la mode. Depuis quelques années déjà, les horticulteurs de Vernier réalisent des mozaïcultures pour garnir notre commune.

Chaque année, il faut trouver un nouveau dessin, tracer un plan et, pendant l'hiver, réaliser un gabarit grandeur nature.

Au printemps, lors de la plantation, tous les traits des motifs sont piquetés par de petits bâtons dépassant de 10 cm la surface du sol. Les lignes maîtresses sont plantées en premier en respectant bien le dessin. On termine par la plantation des fonds. En effet, une mozaïculture n'est réussie que si elle bien entretenue, avec des motifs parfaitement délimités. Tous les quinze jours, un travail minutieux est nécessaire: la taille des végétaux qui permet de maintenir la netteté du dessin. Pour la plantation, comme pour l'entretien, les mozaïculteurs utilisent un échafaudage léger enjambant le massif pour éviter tout piétinement de la surface plantée.



La plantation se fait à touche-touche avec des espaces à faible développement, d'où un nombre de plantes élevé au mètre carré de massif (environ 250). Des végétaux spécifiques sont employés pour ce type de décoration, tous à végétation basse, souvent à feuillage coloré : alternanthera, coleus, irésine, gnaphalium, echeveria, santoline, sagine.

Jean-Marc Beffa
Service des parcs et promenades

Félicitations !



Les améliorations prévues à court et à moyen terme

A court terme

Améliorer nos collectes sélectives. Inciter les habitants à prendre conscience de l'importance de la récupération, les informer et mettre à leur disposition encore plus de containers.

A moyen terme

En collaboration avec l'Etat, arriver à mettre en fonction un «espace de récupération» où toutes sortes de matières ou déchets peuvent être apportés en vue d'une récupération.

Qu'est-ce qu'un espace récupération ?

Un espace récupération est une aire aménagée et surveillée destinée à recevoir des déchets triés.

Architecturalement, l'espace récupération est basé sur le principe des déchetteries françaises et s'intègre parfaitement au paysage ou structures environnantes. Il est en général construit sur deux niveaux afin de permettre une manipulation plus aisée des matériaux. Il comporte donc un accès pour les particuliers et un accès pour les camions.

Conçu à l'échelle cantonale, l'espace récupération est **un instrument complémentaire aux collectes sélectives organisées par les communes**, c'est-à-dire les collectes à domicile, par conteneur ou par le biais d'un centre de récupération communal.

En matière de gestion des déchets, l'espace récupération constitue un instrument idéal, car il permet de récupérer une large gamme de matériaux sous une forme sélective, soit dans des conditions propices à une valorisation ultérieure ou à un traitement spécial.

Comment un espace récupération fonctionne-t-il ?

L'espace récupération comporte une série de bennes, soit une benne par catégorie de déchets. Tout particulier peut donc apporter des déchets pendant les heures d'ouverture et les déverser gratuitement, en respectant les catégories acceptées par chaque benne. L'espace récupération est éventuellement également ouvert aux artisans, moyennant une taxe à déterminer.

Le gardien donnera tous renseignements nécessaires aux utilisateurs et veillera au bon déroulement des opérations. C'est grâce à cette surveillance et à une gestion technique appropriée que les matériaux récupérés pourront être traités ou commercialisés dans les meilleures conditions. Il ne sera en principe pas possible, pour les particuliers, de récupérer des matériaux apportés par des tiers.

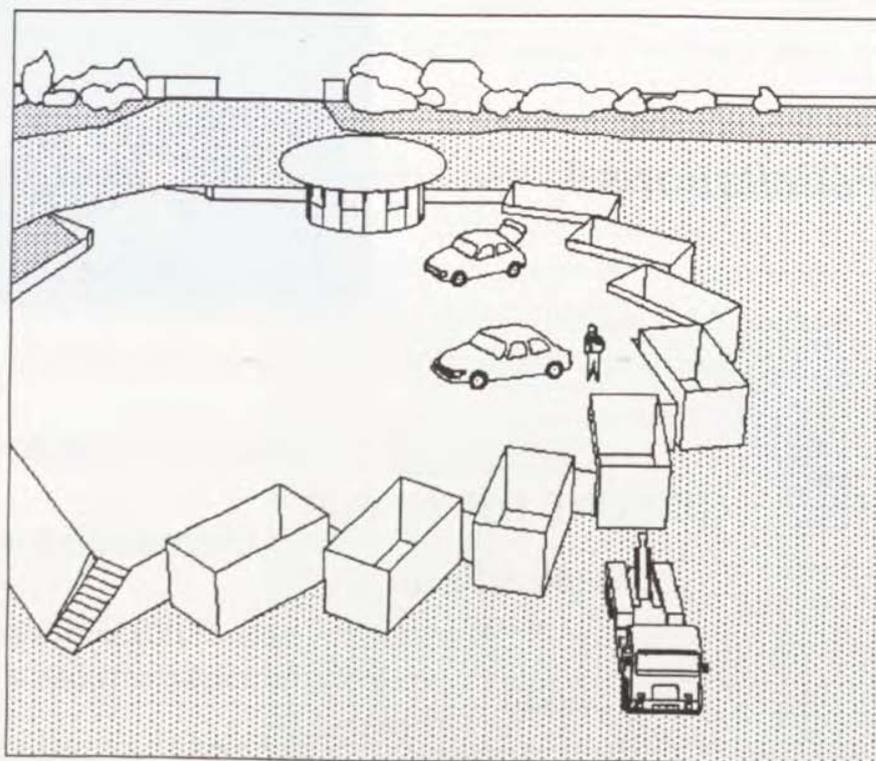
Les matériaux récupérés suivront les filières correspondant aux débouchés, selon une formule restant à définir. La gestion (négociation avec les récupérateurs ou l'industrie) sera assurée soit par le Département des travaux publics, soit par un «bureau de la récupération», soit par un gérant indépendant, selon une formule restant à définir.

Quand les espaces récupération seront-ils fonctionnels ?

La recherche d'emplacements définitifs est actuellement en cours. Les premiers terrains disponibles pourraient être ceux du Nant-de-Châtillon, de la Praille et de Mouille-Galand (Zimeysa).



Vue schématique d'un espace récupération



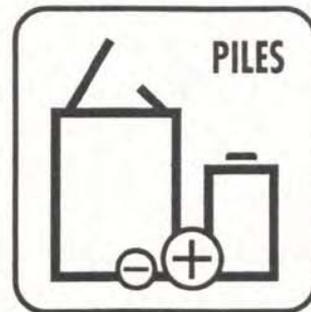
Important

Cette dernière page doit être conservée

Détachez-là, au dos se trouvent les consignes pour le ramassage des déchets et la récupération.

Le tri à la source est important et votre collaboration indispensable.

Faites l'effort nécessaire, notre environnement en vaut la peine.



Nous remercions le DTP (Département des Travaux publics), plus particulièrement INF-EAU-DECHETS et le service d'assainissement d'avoir mis à notre disposition de nombreux documents.

Ordures ménagères déchets divers et récupération 1993



Notre environnement exige l'effort de chacun. Merci de respecter ces consignes.

1. Ordures ménagères

Jour de levée:

lundi,
mercredi,
vendredi,

Ne sont pas considérés comme déchets ménagers et donc pas ramassés: pièces détachées et carcasses de voitures - déchets de démolition et de jardin (y compris feuilles mortes)- verres - déchets industriels et commerciaux.

Travail effectué par la Maison Sauvin-Schmidt.
Pour tout renseignement: tél. 343 80 00

Les habitants de la commune sont priés, lors du dépôt des poubelles sur la chaussée, de placer celles-ci en évidence.
Il serait souhaitable de protéger le récipient par un sac plastique afin que celui-ci se vide facilement.

2. Déchets encombrants

Levée mensuelle, à l'exclusion des déchets métalliques.

Sont considérés comme déchets ménagers encombrants: lits - matelas - fauteuils - canapés - petits meubles - télévisions - pneus - skis.

Chaque premier mardi du mois, soit les :

5 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	31 août
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

Travail effectué par la Maison Sauvin & Schmidt
Pour tout renseignement: tél. 343 80 00.

3. Déchets métalliques

Levée mensuelle, à l'exclusion de tout autre déchet.

Sont considérés comme déchets ménagers métalliques: frigos* - congélateurs* - machines à laver - cuisinières - vélos - vélomoteurs -

*doivent être munis d'une vignette
«Recyclable»

Chaque premier jeudi du mois, après la levée des déchets encombrants, soit les :

7 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	2 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	9 décembre

Travail effectué par la Maison Sauvin & Schmidt
Pour tout renseignement: tél. 343 80 00

4. Déchets de jardin

Tout autre déchet est strictement interdit, notamment les ordures ménagères.

Pour de petites quantités, déposer les déchets dans les bennes adéquates.

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.
Pour tout renseignement: tél. 306 07 67

5. Taille des haies

En vertu des articles 70 et 76 de la loi sur les routes du 28 avril 1967, les intéressés sont invités à effectuer la taille des arbres et haies bordant leur propriété, **au plus tard pour le 15 juillet 1993.**

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2,00 m au dessus de la voie publique.

Passé ce délai, la commune fera procéder d'office à ce travail aux frais des propriétaires. A l'époque de la taille, les déchets de celle-ci sont évacués gratuitement par la commune. Par contre, la taxe d'incinération est à la charge du demandeur.

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.
Pour tout renseignement: tél. 306 07 67

6. Récupération du verre

Travail effectué par la Maison Bosson.
Pour tout renseignement :
Service des routes de la Commune de Vernier, tél. 306 07 67.

7. Récupération du papier

Travail effectué par la Maison Bosson.
Pour tout renseignement :
Service des routes de la Commune de Vernier, tél. 306 07 67.

8. Récupération des huiles usées

- 1) Au Centre commercial du Lignon, vers les bennes de récupération du verre
- 2) Aux Avanchets, à la hauteur des bennes de récupération du verre et et du papier
- 3) Au Centre de voirie de Vernier, à l'entrée.

9. Récupération déchets carnés

Renseignements : Tél. 342 50 43

Où se trouvent les bennes ?

Vernier :

1. Via de Coisson, au fond du parking de l'école.
2. Angle chemin de l'Echarpine, route de Vernier
3. Jumbo, en face du bâtiment des Coquelicots. (*)
4. Angle chemin des Coquelicots/chemin de Champs-Prévost. (**)

Balexert:

5. Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson. (*)
6. Ch. de Maisonneuve côté Jardin Robinson (**)

Châtelaine:

7. Derrière l'école de Châtelaine. (*)

Libellules:

8. Avenue des Libellules, face au No 2, le long de l'avenue de l'Ain. (*)
9. Parking de l'école des Libellules. (**)

Haut-d'Aire:

10. Face à l'école, chemin du Grand-Champ.

Bas d'Aire:

11. Angle chemin du Renard et chemin des Sellières.

Cité du Lignon:

12. Derrière le patio du Centre commercial. (*)

Avanchets-Jura:

13. Face rue du Grand-Bay 16. (*)

(*) Emplacement sans déchets de jardin

(**) Emplacement uniquement pour déchets de jardin

Quelques remarques importantes

Piles au mercure et petits déchets de métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc, laiton) peuvent être déposés dans les orifices prévus à cet effet, sur les bennes à verre.

Prière de ne pas jeter dans les bennes à verre, les sacs en papier utilisés pour le transport de vos bouteilles.

Ne laissez traîner aucun débris autour des bennes, la propriété de la commune est à ce prix.

Papier - Apportez vos journaux et revues en paquets ficelés ou dans des cornets et, les cartons, aplatis et ficelés. Ne mettez ni papier paraffiné ou plastifié, ni papier carbone.

Carton - Evitez de déposer de la vaisselle en carton.

Verre - Les flacons et bouteilles de verre de toutes sortes et de toutes couleurs doivent être rincés et débarrassés des dispositifs de fermeture et des collerettes.